

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

PRESIDENT : AUBERT CATHERINE

SECRETAIRES : REVEL-BREE FLORENCE

PRESENTS :

MME AUBERT CATHERINE – M DELVAL GILLES – MME SASSIER SYLVIE – M NOLIUS YVAN – MME GODARD CATHERINE –
MME REVEL-BREE FLORENCE – MME LASNE NICOLE – MME LORILLU MAUD – M URVOY ÉRIC – M FAULIN GUILLAUME – MME CORDON MARINA – MME
DUCHATLIER JACQUELINE – M TERNISIEN FRANCK

EXCUSEE AVEC POUVOIR :

MADAME MARTIN LAURENCE DONNE POUVOIR A MONSIEUR NOLIUS YVAN

EXCUSEE :

THORAVAL THIERRY - LEHOUX QUENTIN - DESVAGERS PHILIPPE

DATE DE CONVOCATION : 10 JANVIER 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS : 10 JANVIER 2024

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Madame REVEL-BREE Florence est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle l’ordre du jour de la séance :

➤ FINANCES

RAPporteur : FLORENCE REVEL-BREE

- Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

➤ URBANISME

RAPporteur : GILLES DELVAL

- Cession au profit de Monsieur Jean-Marc DODEMAN d’une emprise de l’ordre de 108 m² située rue des Laboureurs, à Cuverville

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

Aucune observation n’est formulée. Le compte-rendu de la séance du 6 novembre dernier est approuvé à l’unanimité.

2. AUTORISATION D’ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,

Vu l’article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu’il convient d’autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent jusqu’à l’adoption du Budget Primitif 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement de 2024 avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l’exercice 2023 (Décisions modificatives incluses), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 867.19 €	7 466.00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 897.21 €	45 474.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	480 000.00 €	120 000.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	691 764.40 €	172 940.00 €

3. CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-MARC DODEMAN D'UNE EMPRISE DE L'ORDRE DE 108 M² SITUÉE RUE DES LABOUREURS, A CUVERVILLE

La commune de Cuverville est propriétaire d'une emprise non cadastrée, en nature de délaissée de voirie, située rue des Laboureurs.

La commune a été saisie par Monsieur Jean-Marc DODEMAN, qui réside rue des Laboureurs, d'une demande visant à acquérir cette emprise pour agrandir sa propriété.

Ainsi, par décision du 29 novembre 2023, le Président de la Communauté urbaine de la mer, gestionnaire de l'emprise, a constaté sa désaffectation.

Le Conseil municipal de la commune de Cuverville en sa qualité de propriétaire, a adopté le 18 décembre 2023, une délibération prononçant son déclassement.

Considérant la demande formulée par Monsieur Jean-Marc DODEMAN le 13 septembre 2023 visant à acquérir auprès de la commune de Cuverville une emprise de l'ordre de 108m² ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2141-1 ;

Vu la décision n° D-2023/184 du 29 novembre 2023 aux termes de laquelle le Président de Caen la mer a constaté la désaffectation de l'emprise considérée ;

Vu la délibération D.2023/84 du conseil municipal du 18 décembre 2023 prononçant le déclassement de l'emprise considérée ;

Vu l'avis 2023-14215-42227 délivré le 13 juin 2023 par la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle d'évaluation domaniale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession au profit de Monsieur DODEMAN Jean-Marc d'une emprise de terrain de 108m² ;
- **Dit** que la vente s'opérera au prix de six mille euros (6 000 €) net vendeur, les frais inhérents à cette cession (notamment frais d'acte) étant supportés par l'acquéreur ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que de façon générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du Rapport Social Unique de l'année 2022 par Laëticia BERNARD, Directrice Générale des Services
- **Gilles DELVAL** : Retour sur la commission communale « Travaux » du 09/01/2024 dont l'ordre du jour portait sur le futur plan de circulation et de réaménagement de la voirie du lotissement du Clos des Prés
→ **Le Conseil valide les propositions faites par la commission. Prochaine étape : nouveau rendez-vous avec Caen la mer et le cabinet ingé-infra pour élaboration de l'Avant-Projet au vu de ces propositions**

➤ **Catherine AUBERT** : Résultats recensement de la population 2023 :

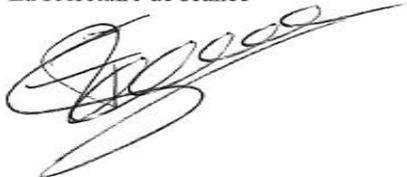
- Population municipale : 2 278 habitants
- Population comptée à part : 30
- Population totale : 2 308 habitants

- Dates à retenir :

- Cérémonie des vœux de M le Député : mercredi 24 janvier à 18h00 – Salle des fêtes et de la culture
 - Prochains Conseils Municipaux :
 - Lundi 12 février – 18h30
 - Lundi 11 mars – 18h30
 - Lundi 8 avril – 18h00
 - Lundi 13 mai – 18h30
 - Lundi 3 juin – 18h30
 - Lundi 1er juillet – 18h30
- Prochaine commission communale « Finances » : Mardi 13 février à 18h30 (examen des demandes de subventions des associations)
- Elections européennes : Dimanche 9 juin (1 seul tour). Présence des élus pour la tenue des deux bureaux de vote

Fin de la séance : 19h20

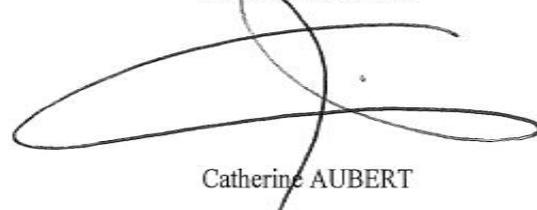
La secrétaire de séance



Florence REVEL- BRÉE



Le Maire,
Présidente de séance



Catherine AUBERT